



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*

**Séance du 11 décembre 2023**

Nombre des membres  
du Conseil Municipal

sous la présidence de Monsieur Bruno BIANCHIN, Maire

Etaient présents tous les conseillers sauf : M. BERTOZZO (proc. à Mme LOUIS), Mme BUGOT (proc. à M. BLANCHARD), Mme ROLLIN (proc. à Mme BASBAGILL-DIOUF), M. PETRY (proc. à Mme DYDUCH)  
Mme SPANNAGEL, Mme LAINÉ, M. CHAPPELLIER, M. SOUCHON, excusés  
Mmes RIBU et ZAÏD, absentes

élus : 29  
en fonction : 29  
présents : 19

**N° 17 – SUBVENTIONS : Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition**

**Rapporteur : M. KOPPERS**

Par délibération en date du 27 février 2023 un acompte a déjà été versé aux associations pratiquant un sport de compétition.

Les demandes de subvention ont été examinées par votre commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 30 octobre 2023.

Il vous est proposé de **VERSER** à chacun des sports de compétition le solde de subvention suivant :

-O-

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

- ESCF Football : 3 025 € : unanimité

MM. BLANCHARD et MILAZZO quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la subvention ESCF Tennis de Table

- ESCF Tennis de Table : 1 695 € : unanimité

M. ALBERT quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention ESCF Athlétisme

- ESCF Athlétisme : 2 225 € : unanimité

- Judo Club Faulquemont-Créhange : 905 € : unanimité
- Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont : 515 € : unanimité
- La Quille Sportive : 690 € : unanimité
- Association de Badminton Créhange-Faulquemont : 440 € : unanimité
- Pétanque « La Fanny » : 100 € : unanimité
- L'Arc Faulquinois : 242,50 € : unanimité

HÔTEL DE VILLE • B.P. 63 • 57380 FAULQUEMONT ☎ 03 87 29 70 00

Accusé de réception en préfecture  
057-215702093-20231211-DCM111223P17-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception en préfecture : 12/12/2023

- La Bourrasque : 325 € : unanimité
- Twirling Club de Faulquemont-Créhange : 525 € : unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

**Bruno BIANCHIN**

Accusé de réception en préfecture  
057-215702093-20231211-DCM111223P17-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2023  
Date de réception préfecture : 12/12/2023